



Vitry, le 12 janvier 2026

**Assemblée Générale Mixte
Jeudi 12 février 2026**

Convocation

Salle " Les Navigateurs "

**12 rue Robert Peary
94600 Choisy le Roi**

Accueil des participants à partir de 9h15

- **N'oubliez pas d'émargier la liste de présence située dans l'entrée**
- **Vous pourrez déposer vos courriers et votre ré-adhésion 2026 dans une urne située à l'entrée de la salle**

**Début des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire
9H45 Ordre du jour**

Modification des statuts.

- 1-Présentation (vous trouverez en annexe les articles modifiés)**
- 2-Débat et vote**

**Début des travaux de la 25^{ème} Assemblée Générale ordinaire à
10H15 Ordre du Jour**

- 1 - Rapport moral**
- 2 - Bilan des Activités**
- 3 - Bilan financier – Cotisation 2027**
- 4 - Votes**
- 5 - Élection des membres du Conseil d'Administration
et de la Commission Financière de Contrôle**
- 6 - Questions diverses**

Tombola

A la clôture de l'AG, tous les présents pourront participer à la tombola avec de nombreux lots.



Vitry le 12 janvier 2026

Assemblée Générale du 12 février 2026

Important !

* Il est impératif de nous retourner :

- Si vous souhaitez participer à l'apéritif déjeunatoire
bulletin de participation , ainsi que le règlement de 15€
par personne

- vos pouvoirs, si vous êtes absent le jour de l'AG

- vos candidatures éventuelles

avant le 03 février 2026

✂

Ce pouvoir est à renvoyer complété à l'ARPA, ou à donner à un adhérent
présent à l'Assemblée Générale Mixte.

***POUVOIR pour la 25^{ème} Assemblée Générale de l'ARPA – Vitry
jeudi 12 février 2026***

NOM :

PRENOM :

Dans l'impossibilité de me déplacer, je donne pouvoir pour me représenter à :

.....

Signature :

Les Navigateurs

12 Rue Robert Peary

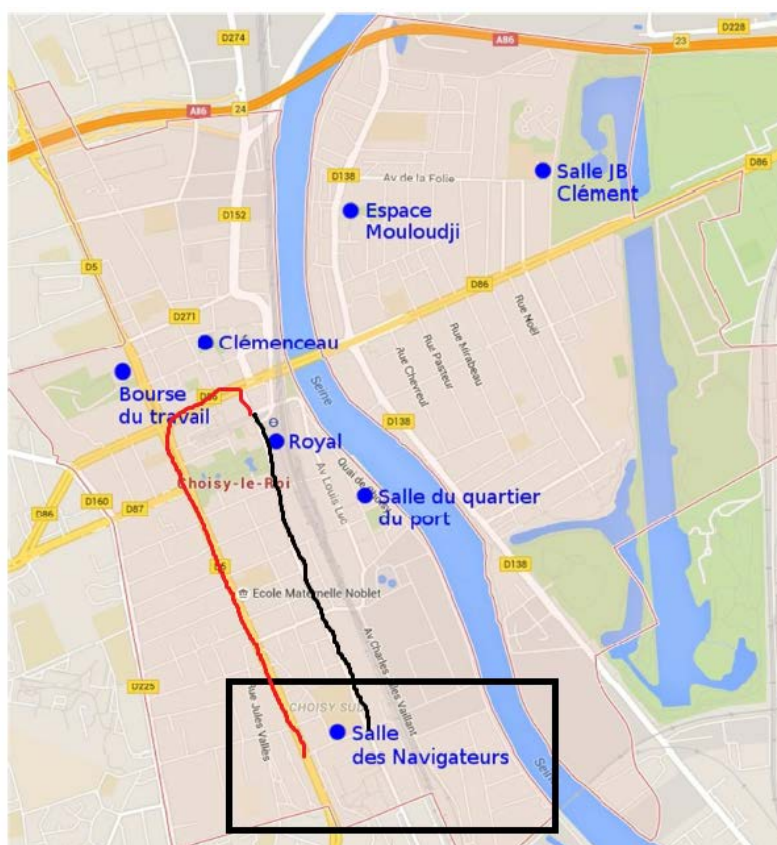
Choisy le Roi (94600)

Les lignes de transport suivantes ont des itinéraires qui passent près de la Salle Des Fêtes Des Navigateurs

Bus : 183 de la gare de Choisy le Roi

Direction Orly
4 eme arrêt Station Four Peary

Tram : T9 Station FOUR-PEARY



ANNEXE 1

- Article 5 : Adhésion - Membres adhérents

L'adhésion à l'Association ARPA-Vitry est volontaire et individuelle.
Est membre adhérent de l'Association

1. Les anciens salariés des sites SANOFI, leur conjoint et éventuellement, leurs personnes à charge, à jour de leur cotisation individuelle annuelle.
2. Des personnes extérieures à SANOFI et parrainées par un adhérent tel que défini en 1 et aux mêmes conditions.

- Article 5 : Adhésion - Membres adhérents

MODIFIÉ

L'adhésion à l'Association ARPA-Vitry est volontaire et individuelle.

Est membre adhérent de l'Association :

1. Les anciens salariés des sites SANOFI, leur conjoint, et, éventuellement, leurs personnes à charge, à jour de leur cotisation individuelle annuelle.
2. Des personnes extérieures à SANOFI et parrainées par un adhérent tel que défini en 1 et aux mêmes conditions.

3. La participation aux activités proposées par l'ARPA au tarif adhérent pourra se faire à la condition exclusive d'être adhérent au moment de l'inscription et au moment de la réalisation de l'activité. le tarif "Extérieur" sera alors appliqué

ANNEXE 2

- Article 12 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association, quelques soient leurs qualités. Elle se réunit une fois par an et délibère à la majorité des présents et représentés.

Elle est convoquée par le Président.

L'ordre du jour, fixé par le Conseil d'Administration, est indiqué sur la convocation.

Le Conseil d'Administration mandate un de ses membres pour présider la réunion.

Le Président présente le rapport moral et fait le bilan de l'activité de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion, soumet le bilan financier à l'approbation de l'Assemblée et présente le budget prévisionnel pour l'exercice à venir.

L'Assemblée Générale examine la politique financière de l'Association et se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle financier.

Enfin, le Président répond aux questions diverses. Si certaines d'entre elles ne pouvaient pas trouver de réponse le jour même, elles seraient portées à l'ordre du jour

du prochain bureau ou Conseil d'Administration.

- Article 12 : Assemblée Générale Ordinaire

MODIFIÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association, quelques soient leurs qualités. Elle se réunit une fois par an et délibère à la majorité des présents et représentés.

Elle est convoquée par le Président.

L'ordre du jour, fixé par le Conseil d'Administration, est indiqué sur la convocation.

Le Conseil d'Administration mandate un de ses membres pour présider la réunion.

Le Président présente le rapport moral et fait le bilan de l'activité de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion, soumet le bilan financier à l'approbation de l'Assemblée et présente le budget prévisionnel pour l'exercice à venir.

L'Assemblée Générale examine la politique financière de l'Association et se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle financier.

Enfin, le Président répond aux questions diverses. Si certaines d'entre elles ne pouvaient pas trouver de réponse le jour même, elles seraient portées à l'ordre du jour du prochain bureau ou Conseil d'Administration.

La Commission de Contrôle Financier présente son rapport sur l'examen des comptes

L'Assemblée Générale examine la politique financière de l'Association et se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations.

L'assemblée générale vote le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice à venir.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle financier.

Enfin, le Président répond aux questions diverses. Si certaines d'entre elles ne pouvaient pas trouver de réponse le jour même, elles seraient portées à l'ordre du jour du prochain bureau ou Conseil d'Administration.